

« l'Eglise, afin qu'il fût communiqué par elle aux pasteurs qui « sont ses ministres pour le salut des âmes. » Avant lui, le pape Innocent III avait dit : « Aucun pouvoir, dans l'Eglise, n'est attribué aux laïcs, quelque religieux qu'ils soient ; ils ont le devoir « d'obéir et non de le pouvoir de commander. »

La règle canonique « *docendus est populus, non sequendus*, » demeure donc la formule de l'enseignement catholique, et ainsi se trouve divinement exclu du gouvernement de l'Eglise l'élément démocratique tel que nous l'avons défini et expliqué.

Est-ce à dire que Jésus-Christ a, par là, méprisé le peuple, méconnu ses droits et sa dignité dans le monde et qu'il l'a totalement oublié dans la distribution de ses prérogatives et de ses pouvoirs ? Est-ce à dire que le pape et les évêques, dépositaires de cette autorité souveraine et indépendante de la multitude, peuvent, à leur gré, s'en servir pour l'opprimer et faire peser sur elle le joug d'une honteuse servitude ? Ce serait bien mal connaître le cœur du bon Maître, bien mal comprendre la société chrétienne et ignorer son histoire que d'oser l'affirmer. Si le Christ n'a pas confié au peuple la direction de son royaume sur la terre, il a donné à chaque enfant du peuple le droit d'aspirer à franchir le seuil de la hiérarchie sainte et d'en monter tous les degrés sans en excepter le suprême pontificat lui-même. Sous ce rapport, la plus parfaite égalité règne entre tous les membres de l'Eglise et il n'y a parmi eux ni distinction de caste ni privilège du sang. Et cette souveraineté elle-même confiée au pape et aux évêques n'a-t-elle pas pour but l'édification et le salut de chaque membre du corps social ? la protection des faibles et des ignorants ? la substitution du règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité au règne de l'esclavage et de la tyrannie ? De par la volonté expresse du Christ, le peuple n'a-t-il pas le droit inaliénable d'être gouverné avec respect et charité, d'être initié à la doctrine de Jésus-Christ et de participer à ses sacrements ? Les prêtres, les évêques, le pape ne sont-ils pas établis uniquement pour son bien ?

Comme question de fait, à quel usage le pape et les évêques ont-ils employé leur pouvoir juridictionnel ?

Demandez-le à ces peuples nombreux appelés, des ténèbres de l'idolâtrie la plus dégradante, à la lumière bienfaisante de la foi et de la civilisation chrétienne.

Demandez-le à cette multitude presque infinie d'esclaves rendus à la liberté civile et politique. Demandez-le à la famille